

1PLUS

SAS

au capital de 10 000 Euros

Siège social : 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU 94400 VITRY-SUR-SEINE

R.C.S. de Créteil : 844538561

Procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires

Le 13/01/2025,

Les actionnaires de la société IPLUS, SAS au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est situé au 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU 94400 VITRY-SUR-SEINE, ont pris les décisions suivantes:

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par Les actionnaires du transfert du siège social de la société situé initialement au 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU 94400 VITRY-SUR-SEINE. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 99Avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Il est pris acte par les actionnaires de la modification de l'objet social par: Import-export, achat et vente de tous produits non réglementés. L'importation et l'exportation d'équipements électroniques et d'accessoires, qu'ils soient d'occasion ou neufs, l'achat local au sein de l'Union européenne, la réparation, la vente en magasin et en ligne, ainsi que les activités de commerce électronique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à ZENG Xu , président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous Les actionnaires et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants

曾旭 周亮